

MODIFICATION 5 À LA SOLICITATION 5000024809

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Supprimer :

Tâches

L'entrepreneur doit fournir des services de collecte mensuelle de lots de déchets dangereux selon un calendrier préétabli. La collecte des lots de déchets dangereux se produira aux dates et heures convenues par l'autorité technique et l'entrepreneur.

Les lots de déchets dangereux comprennent les volumes approximatifs suivants :

<u>Volume</u>	<u>Catégorie de marchandises dangereuses</u>
1 baril de 85 L pour matières dangereuses	Acide inorganique – p. ex. acide sulfurique, acide nitrique
1 baril de 85 L pour matières dangereuses	Matière basique inorganique – p. ex. hydroxyde de potassium/hydroxyde de sodium
2 barils de 85 L pour matières dangereuses	Solvants organiques chlorés – p. ex. dichlorométhane, alcools, hexane
3 barils de 85 L pour matières dangereuses	Substances organiques inflammables – p. ex. acétone, alcools, acétonitrile
1 baril de 85 L pour matières dangereuses	Oxydants inorganiques – p. ex. perchlorate de magnésium/oxyde d'argent
1 baril de 85 L pour matières dangereuses	Solides toxiques inorganiques – p. ex. sulfate de sodium
1 baril de 85 L pour matières dangereuses	Solides toxiques organiques – p. ex. 4-chlorobenzaldéhyde, acide acétylsalicylique
1 baril de 85 L pour matières dangereuses	Oxydants inorganiques – p. ex. peroxyde d'hydrogène/nitrate de sodium
2 contenants de 1 L pour objets pointus ou tranchants	Objets pointus ou tranchants biocontaminés (bistouris, seringues/aiguilles de divers calibres)

Le contenu différera d'un lot à l'autre, mais la liste cidessus représente bien ce qui sera habituellement mis à la collecte chaque mois.

L'entrepreneur doit fixer des dates pour la collecte semestrielle des lots de matières dangereuses. La collecte des lots de matières dangereuses doit avoir lieu aux heures et aux dates convenues entre l'autorité technique et l'entrepreneur.

1 baril de 105 L pour matières dangereuses provenant d'eaux contaminées

Solides toxiques organiques – p. ex. Poissons ou sable

Les lots individuels peuvent varier, mais l'exemple ci-haut représente bien le type de collecte semestrielle requise.

Insérer:

Tâches

L'entrepreneur doit fournir des services de collecte mensuelle de lots de déchets dangereux selon un calendrier préétabli. La collecte des lots de déchets dangereux se produira aux dates et heures convenues par l'autorité technique et l'entrepreneur.

Les lots de déchets dangereux comprennent les volumes approximatifs suivants :

<u>Volume</u>	<u>Catégorie de marchandises dangereuses</u>
85 L pour matières dangereuses	Acide inorganique – p. ex. acide sulfurique, acide nitrique
85 L pour matières dangereuses	Matière basique inorganique – p. ex. hydroxyde de potassium/hydroxyde de sodium
170 L pour matières dangereuses	Solvants organiques chlorés – p. ex. dichlorométhane, alcools, hexane
255 L pour matières dangereuses	Substances organiques inflammables – p. ex. acétone, alcools, acétonitrile
85 L pour matières dangereuses	Oxydants inorganiques – p. ex. perchlorate de magnésium/oxyde d'argent
85 L pour matières dangereuses	Solides toxiques inorganiques – p. ex. sulfate de sodium
85 L pour matières dangereuses	Solides toxiques organiques – p. ex. 4-chlorobenzaldéhyde, acide acétylsalicylique
85 L pour matières dangereuses	Oxydants inorganiques – p. ex. peroxyde d'hydrogène/nitrate de sodium
2 L pour objets pointus ou tranchants	Objets pointus ou tranchants biocontaminés (bistouris, seringues/aiguilles de divers calibres)

Le contenu différera d'un lot à l'autre, mais la liste cidessus représente bien ce qui sera habituellement mis à la collecte chaque mois.

L'entrepreneur doit fixer des dates pour la collecte semestrielle des lots de matières dangereuses. La collecte des lots de matières dangereuses doit avoir lieu aux heures et aux dates convenues entre l'autorité technique et l'entrepreneur.

105 L pour matières dangereuses provenant d'eaux contaminées	Solides toxiques organiques – p. ex. Poissons ou sable
--	--

Les lots individuels peuvent varier, mais l'exemple ci-haut représente bien le type de collecte semestrielle requise.

Supprimer :

Marchandises dangereuses et produits dangereux

1. L'entrepreneur doit assurer un étiquetage et un emballage appropriés en vue de la fourniture et de l'expédition de marchandises dangereuses/produits dangereux au gouvernement du Canada.
2. L'entrepreneur sera tenu responsable des dommages causés par un emballage, étiquetage ou transport inapproprié de marchandises dangereuses/produits dangereux.

3. L'entrepreneur doit clairement marquer le pourcentage de matières dangereuses en volume sur toutes les étiquettes de marchandise. À défaut de le faire, l'entrepreneur sera tenu responsable des dommages causés au cours du déplacement des marchandises dangereuses/produits dangereux par des véhicules ou des employés du gouvernement.

4. L'entrepreneur doit respecter toutes les lois applicables relatives aux marchandises dangereuses/produits dangereux, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2001-286/>.

Insérer:

Marchandises dangereuses et produits dangereux

1. L'entrepreneur doit assurer un étiquetage et un emballage appropriés en vue de la fourniture et de l'expédition de marchandises dangereuses/produits dangereux au gouvernement du Canada.

2. L'entrepreneur sera tenu responsable des dommages causés par un emballage, étiquetage ou transport inapproprié de marchandises dangereuses/produits dangereux.

3. L'entrepreneur doit respecter toutes les lois applicables relatives aux marchandises dangereuses/produits dangereux, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2001-286/>.

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

Supprimer :

L'entrepreneur sera payé comme suit :

Période 1 : du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 – déchets dangereux				
Catégorie de marchandises dangereuses	Volume du baril/contenant	Volume requis (A)	Coût par baril/contenant (B)	Coût total (A)*(B)
Acide inorganique	Baril de 85 L pour matières dangereuses	1 baril (85 L * 1)	\$	\$
Matière basique inorganique	Baril de 85 L pour matières dangereuses	1 baril (85 L * 1)	\$	\$
Solvants organiques chlorés	Baril de 85 L pour matières dangereuses	2 barils (85 L * 2)	\$	\$
Substances organiques inflammables	Baril de 85 L pour matières dangereuses	3 barils (85 L * 3)	\$	\$
Oxydants inorganiques	Baril de 85 L pour matières dangereuses	1 baril (85 L * 1)	\$	\$
Solides toxiques inorganiques	Baril de 85 L pour matières dangereuses	1 baril (85 L * 1)	\$	\$
Solides toxiques organiques	Baril de 85 L pour matières dangereuses	1 baril (85 L * 1)	\$	\$
Oxydants inorganiques	Baril de 85 L pour matières dangereuses	1 baril (85 L * 1)	\$	\$
Objets pointus ou tranchants biocontaminés	Contenants de 1 L pour objets pointus ou tranchants	2 contenants (1 L * 2)	\$	\$
Solides toxiques organiques	Baril de 105 L pour matières dangereuses	1 baril (105L * 1)	\$	\$
Déchets dangereux				
Coût total pour la période 1 : _____ \$ (taxes applicables en sus)				

Période 1 : du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 – personnel, véhicules et fournitures					
Personnel	Tarif horaire (A)	Nombre d'heures par mois (B)	Coût par mois (A) * (B)	Nombre total de mois (C)	Coût total (C) * (12)
Personnel, heures normales	\$	_____ heures	\$	12 mois	\$
Personnel, hors des heures normales	\$	_____ heures	\$	12 mois	\$
Véhicules	Tarif horaire (A)	Nombre d'heures par mois (B)	Coût par mois (A) * (B)	Nombre total de mois (C)	Coût total (C) * (12)
Véhicule de type 1 _____ <i>(inscrire cidessus)</i>	\$	_____ heures	\$	12 mois	\$
Véhicule de type 2 _____ <i>(inscrire cidessus)</i>	\$	_____ heures	\$	12 mois	\$
Fournitures (barils, contenants, etc.)	Coût par article fourni (A)	Fournitures requises par mois (B)	Coût par occasion (C) = (A) * (B)	Nombre total d'occasions (D)	Coût total (C) * (D)
Article 1 _____ <i>(inscrire cidessus)</i>	\$	1 baril (85 L * 1)	\$	12 mois	\$
Article 2 _____ <i>(inscrire cidessus)</i>	\$	1 baril (85 L * 1)	\$	12 mois	\$
Article 3 _____ <i>(inscrire cidessus)</i>	\$	2 contenants (1 L * 2)	\$	12 mois	\$
Article 4 _____ <i>(inscrire cidessus)</i>	\$	1 baril (105 L * 1)	\$	2 mois	\$
Personnel, véhicules et fournitures					
Coût total pour la période 1 : _____ \$ (taxes applicables en sus)					

Période d'option 1 : du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 – déchets dangereux				
Catégorie de marchandises dangereuses	Volume du baril/contenant	Volume requis (A)	Coût par baril/contenant (B)	Coût total (A)*(B)
Acide inorganique	Baril de 85 L pour matières dangereuses	1 baril (85 L * 1)	\$	\$
Matière basique inorganique	Baril de 85 L pour matières dangereuses	1 baril (85 L * 1)	\$	\$
Solvants organiques chlorés	Baril de 85 L pour matières dangereuses	2 barils (85 L * 2)	\$	\$
Substances organiques inflammables	Baril de 85 L pour matières dangereuses	3 barils (85 L * 3)	\$	\$
Oxydants inorganiques	Baril de 85 L pour matières dangereuses	1 baril (85 L * 1)	\$	\$
Solides toxiques inorganiques	Baril de 85 L pour matières dangereuses	1 baril (85 L * 1)	\$	\$
Solides toxiques organiques	Baril de 85 L pour matières dangereuses	1 baril (85 L * 1)	\$	\$
Oxydants inorganiques	Baril de 85 L pour matières dangereuses	1 baril (85 L * 1)	\$	\$
Objets pointus ou tranchants biocontaminés	Contenants de 1 L pour objets pointus ou tranchants	2 contenants (1 L * 2)	\$	\$
Solides toxiques organiques	Baril de 105 L pour matières dangereuses	1 baril (105L * 1)	\$	\$
Déchets dangereux				
Coût total pour la Période d'option 1 : _____ \$ (taxes applicables en sus)				

Période d'option 1 : du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 – personnel, véhicules et fournitures					
Personnel	Tarif horaire (A)	Nombre d'heures par mois (B)	Coût par mois (A) * (B)	Nombre total de mois (C)	Coût total (C) * (12)
Personnel, heures normales	\$	_____ heures	\$	12 mois	\$
Personnel, hors des heures normales	\$	_____ heures	\$	12 mois	\$
Véhicules	Tarif horaire (A)	Nombre d'heures par mois (B)	Coût par mois (A) * (B)	Nombre total de mois (C)	Coût total (C) * (12)
Véhicule de type 1 _____ <i>(inscrire cidessus)</i>	\$	_____ heures	\$	12 mois	\$
Véhicule de type 2 _____ <i>(inscrire cidessus)</i>	\$	_____ heures	\$	12 mois	\$
Fournitures (barils, contenants, etc.)	Coût par article fourni (A)	Fournitures requises par mois (B)	Coût par occasion (C) = (A) * (B)	Nombre total d'occasions (D)	Coût total (C) * (D)
Article 1 _____ <i>(inscrire cidessus)</i>	\$	1 baril (85 L * 1)	\$	12 mois	\$
Article 2 _____ <i>(inscrire cidessus)</i>	\$	1 baril (85 L * 1)	\$	12 mois	\$
Article 3 _____ <i>(inscrire cidessus)</i>	\$	2 contenants (1 L * 2)	\$	12 mois	\$
Article 4 _____ <i>(inscrire cidessus)</i>	\$	1 baril (105 L * 1)	\$	2 mois	\$
Personnel, véhicules et fournitures					
Coût total pour la Période d'option 1 : _____ \$ (taxes applicables en sus)					

Période d'option 2 : du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 – déchets dangereux				
Catégorie de marchandises dangereuses	Volume du baril/contenant	Volume requis (A)	Coût par baril/contenant (B)	Coût total (A)*(B)
Acide inorganique	Baril de 85 L pour matières dangereuses	1 baril (85 L * 1)	\$	\$
Matière basique inorganique	Baril de 85 L pour matières dangereuses	1 baril (85 L * 1)	\$	\$
Solvants organiques chlorés	Baril de 85 L pour matières dangereuses	2 barils (85 L * 2)	\$	\$
Substances organiques inflammables	Baril de 85 L pour matières dangereuses	3 barils (85 L * 3)	\$	\$
Oxydants inorganiques	Baril de 85 L pour matières dangereuses	1 baril (85 L * 1)	\$	\$
Solides toxiques inorganiques	Baril de 85 L pour matières dangereuses	1 baril (85 L * 1)	\$	\$
Solides toxiques organiques	Baril de 85 L pour matières dangereuses	1 baril (85 L * 1)	\$	\$
Oxydants inorganiques	Baril de 85 L pour matières dangereuses	1 baril (85 L * 1)	\$	\$
Objets pointus ou tranchants biocontaminés	Contenants de 1 L pour objets pointus ou tranchants	2 contenants (1 L * 2)	\$	\$
Solides toxiques organiques	Baril de 105 L pour matières dangereuses	1 baril (105L * 1)	\$	\$
Déchets dangereux				
Coût total pour la Période d'option 2 : _____ \$ (taxes applicables en sus)				

Période 1 :

Coût total pour les déchets dangereux _____ \$

Coût total pour le personnel, les véhicules et les fournitures _____ \$

Coût total pour la période 1 : _____ \$

Période 1 : du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

Période d'option 1 :

Coût total pour les déchets dangereux _____ \$

Coût total pour le personnel, les véhicules et les fournitures _____ \$

Coût total pour la période 2 : _____ \$

Période d'option 1 : du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

Période d'option 2 :

Coût total pour les déchets dangereux _____ \$

Coût total pour le personnel, les véhicules et les fournitures _____ \$

Coût total pour la période 3 : _____ \$

Période d'option 2 : du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

Montant total de la soumission (en dollars canadiens) _____ \$

Taxes applicables _____ \$

Prix total (taxes applicables incluses) _____ \$

Insérer:

L'entrepreneur sera payé comme suit :

Période 1 : du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 – déchets dangereux				
Catégorie de marchandises dangereuses	Volume des déchets en litres (L)	Coût par litre	Nombre de fois par année	Coût total par mois (y compris les coûts liés au personnel, aux véhicules et aux fournitures)
Acide inorganique	85L	\$	12	\$
Matière basique inorganique	85L	\$	12	\$
Solvants organiques chlorés	170L	\$	12	\$
Substances organiques inflammables	255L	\$	12	\$
Oxydants inorganiques	85L	\$	12	\$
Solides toxiques inorganiques	85L	\$	12	\$
Solides toxiques organiques	85L	\$	12	\$
Oxydants inorganiques	85L	\$	12	\$
Objets pointus ou tranchants biocontaminés	2L	\$	12	\$
Solides toxiques organiques	105L	\$	2	\$
Déchets dangereux				
Coût total pour la période 1 : _____ \$ (taxes applicables en sus)				

Période d'option 1 : du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 – déchets dangereux				
Catégorie de marchandises dangereuses	Volume des déchets en litres (L)	Coût par litre	Nombre de fois par année	Coût total (y compris les coûts liés au personnel, aux véhicules et aux fournitures)
Acide inorganique	85L	\$	12	\$
Matière basique inorganique	85L	\$	12	\$
Solvants organiques chlorés	170L	\$	12	\$
Substances organiques inflammables	255L	\$	12	\$
Oxydants inorganiques	85L	\$	12	\$
Solides toxiques inorganiques	85L	\$	12	\$
Solides toxiques organiques	85L	\$	12	\$
Oxydants inorganiques	85L	\$	12	\$
Objets pointus ou tranchants biocontaminés	2L	\$	12	\$
Solides toxiques organiques	105L	\$	2	\$
Déchets dangereux				
Coût total pour la Période d'option 1 : _____ \$ (taxes applicables en sus)				

Période d'option 2 : du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 – déchets dangereux				
Catégorie de marchandises dangereuses	Volume des déchets en litres (L)	Coût par litre	Nombre de fois par année	Coût total (y compris les coûts liés au personnel, aux véhicules et aux fournitures)
Acide inorganique	85L	\$	12	\$
Matière basique inorganique	85L	\$	12	\$
Solvants organiques chlorés	170L	\$	12	\$
Substances organiques inflammables	255L	\$	12	\$
Oxydants inorganiques	85L	\$	12	\$
Solides toxiques inorganiques	85L	\$	12	\$
Solides toxiques organiques	85L	\$	12	\$
Oxydants inorganiques	85L	\$	12	\$
Objets pointus ou tranchants biocontaminés	2L	\$	12	\$
Solides toxiques organiques	105L	\$	2	\$
Déchets dangereux				
Coût total pour la Période d'option 2 : _____ \$ (taxes applicables en sus)				

Coût total pour la période 1 : _____ \$

Coût total pour la période en option 1 : _____ \$

Coût total pour la période en option 2 : _____ \$

Prix total de la soumission (en dollars canadiens) : _____ \$

Taxes applicables : _____ \$

Prix total (taxes applicables comprises) : _____ \$